



## EHS DAY

### Communication de la CGT Groupe sur le drame de NH

#### Rétablissons les faits.

Le 22/09/2018

Depuis le 18 septembre, les directions des sites Constellium organisent les EHS DAY dont une partie est consacrée au drame qui vient de frapper l'usine de Neuf-Brisach.

Le 3 aout 2018 aux environs de 23h, un compagnon de maintenance de l'UAP AUTO, Denis Folusny a été victime d'un accident grave qui a nécessité l'amputation sur place d'une jambe qui était coincée dans les cardans de la machine FT3 (automobile). Malgré tous les efforts des secours, Denis n'a pas survécu à cet accident.

Les représentants du personnel du site ont été concertés pour examiner le contenu de l'EHS Day et se concerter sur le message à adresser aux salariés pour donner suite à cet **accident tragique**. **Les élus Cgt du site, ont refusé de cautionner la présentation qui a été faite à Neuf-Brisach car l'accent sur l'erreur humaine a été priorisé contrairement aux autres éléments de cet accident qui ont une importance réelle dans l'enchaînement ayant conduit à ce drame.**

Si certains éléments ont été minimisés au niveau de la communication de la direction de Neuf-Brisach, ils ont carrément disparu de la communication dispensée dans le reste du groupe Constellium.

Ces gens qui **ont échec** en matière de sécurité, se permettent de communiquer à « charge » sur le comportement de notre collègue qui est désigné comme étant le seul responsable de cet accident. **Ces propos sont inacceptables alors même que la justice ne s'est pas encore prononcée sur les responsabilités de chacun !**

Il est effectivement indéniable que Denis ne soit pas passé par le portillon d'accès et ait démonté la grille d'enceinte mais la communication faite aux salariés occulte que :

- Denis intervenait seul, la dernière nuit de son cycle de travail alors que régnaient des conditions caniculaires.
- Le démontage de la grille d'enceinte est une opération connue pour les interventions dans cette zone au point que la possibilité était offerte à tous de procéder ainsi via le fameux PTG.
- Le portillon d'accès avait été installé depuis peu et n'était peut-être pas connu de la victime.
- **Les capots de protection des cardans n'étaient plus présents suite à une décision d'un groupe de travail de les démonter pour faciliter les opérations de graissage. Si cet organe de sécurité avait été en place, Denis serait probablement encore parmi nous !**
- L'installation était en marche dégradée depuis plusieurs jours

Oui notre camarade a transgressé une règle ESS **mais l'entreprise elle aussi a violé une règle d'OR celle de ne pas démonter un organe de sécurité !**

Un des éléments importants de cet accident est : l'absence de capot de protection !

Nous rappelons que démonter un organe de sécurité est interdit non seulement par les règles d'OR Constellium mais est aussi prohibé par le code du travail (R4324-1 ,2 et 3 du CT).

L'art L 4324-3 précise que les protecteurs et les dispositifs de protection prévus aux articles [R. 4324-1](#) et [R. 4324-2](#) obéissent à certaines caractéristiques et qu'ils ne peuvent pas être facilement ôtés ou rendus inopérants !

Nous sommes très inquiets des diverses interprétations qui vont être faites à NH mais aussi sur les divers sites de Constellium avec le message que Mr Germain a adressé aux salariés du groupe.

Ce message pathétique ne nous empêchera pas de continuer à aller droit dans le mur, si nous pouvons être d'accord sur la nécessité de modifier les comportements, nous exigeons que cela s'applique à tout le monde, hiérarchie et décideurs inclus et surtout eux en premier !

En effet si les salariés de la base sont les premiers à être victimes d'accidents ce sont aussi eux que l'on culpabilise à longueur d'année ! A l'instar, certains hiérarchiques qui continuent d'appliquer leurs propres règles ne sont pas inquiétés.

Travailler sur les comportements ne suffit pas, il faut aussi travailler sur notre façon d'analyser les risques et sur notre façon de les appréhender.

Tant que des mots tels que « discipline et tolérance zéro » continuerons d'être prononcés à toutes les sauces par nos hauts dirigeants dont Mr Germain, nous redoutons que les salariés aient de fortes réticences à se confier sur ce qu'ils vivent dans leur environnement de travail.

Nous rappelons que pour nous un accidenté du travail ne représente pas seulement un coût pour l'entreprise ou un mauvais chiffre en termes de résultats sécurité, c'est UNE VICTIME !

**Selon nous, il faut faire le contraire de ce que nous faisons aujourd'hui car sans changement d'une politique uniquement axée sur le comportement et la répression, nous craignons de devoir comptabiliser d'autres accidents à l'avenir.**

Pour finir l'ensemble des syndicats CGT du groupe Constellium ont une pensée pour notre camarade Denis ainsi que pour sa famille à qui nous adressons nos sincères condoléances. Nous leur promettons d'œuvrer afin que les responsabilités de chacun soient établies et que plus jamais un accident de ce type n'arrive.....